

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Convocation en date du 15 juillet 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

N° D2026047

**Objet : Marché de fourniture,
maintenance et vérification de
ponts bascules, de leurs
équipements et d'un logiciel de
pesage**

Sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET

Secrétaire de séance : Mme Isabelle FRANCK

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Jean Luc EMIN – Isabelle
FLAMAND - Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE
– Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Jean
Marc THEVENET

CCPA : Eric BEAUFORT - Béatrice DALMAZ – Jean Louis GUYADER
- Vincent MANCUSO – Serge MERLE - Laurent REYMONT

BABOLAT – Jean Marc RIGAUD - Fabien THOMAZET

CCD : Jean Paul COURRIER – Isabelle DUBOIS – Patrick MATHIAS
- Christophe MONIER

CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude
CHARTON

3 CM : Philippe BELAIR – Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT

CCV : Claude JACQUET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCD : Caroline BASTOUL remplacée par Nathalie SCHAEFFER

3CM : Jean Christophe DETRE remplacé par Gontran BROZZONI

RAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ remplacé par Angie AIME

Excusés ayant donnés procuration :

GBA : Christelle BERARDAN pouvoir à Christine PIOTTE –

Jonathan GINDRE pouvoir à Thierry PALLEGOIX – Benjamin

RAQUIN pouvoir à Patrick LEVET – Jean Luc ROUX pouvoir à

Andy NKUNDIKIJE

CCPA : Frédéric TOSEL pouvoir à Jean Louis GUYADER

RAPC : Christophe FOURNIER pouvoir à Angie AIME

Excusés :

HBA : Laurent COMTET

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	41
Pour	36
Contre	0
Abstention	5

Pour rappel l'installation du pont de pesée sur le pôle de traitement le logiciel de pesage faisait partie intégrante du Marché de Conception-construction exploitation de l'unité de valorisation des déchets par tri mécano-biologique/méthanisation-compostage. Compte-tenu de l'utilisation du pont pesée à la fois pour l'usine Ovade et pour le site d'enfouissement (ISDND, ISDI, ...), sa gestion relève de l'exploitation du pôle par Organom et non par l'attributaire du marché.

La mise en service de ce pont a été réalisée en même temps que celle de l'usine Ovade en 2016.

Depuis quelques années, des dysfonctionnements réguliers impactent la gestion du site. Le prestataire ne parvient pas à résoudre de façon pérenne ces problèmes récurrents et en outre ne répond pas à nos attentes en matière de délais d'intervention.

D'autres sites d'Organom sont également équipés de pont bascule et sont raccordés au logiciel de pesage actuel, ces équipements sont vétustes voire, pour le site de Vaux, non fonctionnel.

Par ailleurs le logiciel de pesage nécessite des évolutions pour répondre à l'obligation réglementaire de déclaration des déchets sur le site Track déchets

Aussi un nouveau marché de Fourniture, maintenance et vérification de ponts bascules et de leurs équipements et d'un logiciel de pesée a été lancé.

Vu le Code de La Commande publique,

Vu la délibération D2026010 du 10 février 2026 portant sur l'autorisation donnée au Président de signer le Marché de fourniture, maintenance et vérification de ponts bascules, de leurs équipements et d'un logiciel de pesage,

Vu la décision du Président en date du 31 mars 2026 déclarant la procédure infructueuse au motif que les offres reçues étaient irrégulières,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 juillet 2026,

Considérant l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique, une nouvelle consultation a été lancée en procédure avec négociation sur la base du dossier de consultation initial.

Considérant qu'à l'issue de la phase de négociation, un nouveau dossier de consultation a été établi avec la décomposition suivante :

- ✓ 2 tranches fermes : l'une pour l'installation de nouveaux équipements et la seconde pour la réalisation de vérifications, révisions et maintenances
- ✓ 11 tranches optionnelles portant sur le changement de chaînes de mesure ou de pont bascule, de maçonnerie le cas échéant, ou de vérification périodique et maintenance sur le site de Vaux et du Crocu.
- ✓ Et pour la maintenance curative d'une partie à bons de commande avec un bordereau des prix unitaires et forfaitaires.

Une part des prix sera ferme et actualisable et l'autre part révisable annuellement.

Ce marché d'une durée de 6 ans est estimé à 578 500 € HT dont environ 395 000 € HT seront affectés en dépenses d'investissement et le reste en dépenses de fonctionnement.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	
1-Prix des prestations	
2-Valeur technique	55.0 %
2.1- moyens humains dédiés et organisation proposée / gestion de la maintenance curative du pesage et du logiciel et des interactions entre les deux	5.0 %
2.2- matériel dédié (petit matériel d'intervention / charges étalon / véhicules / engins, préciser si location ou achat)	3.0 %
2.3- caractéristiques du matériel proposé (pont-bascule, chaîne de mesure et équipements annexes)	10.0%
2.4- méthodologie pour la mise en place de nouveaux équipements et du logiciel (TF 1 / tranches optionnelles 1 à 7) : méthodologie globale, mesures prises pour minimiser le temps d'indisponibilité du pesage sur les sites, engagement sur un temps d'indisponibilité moindre, sécurité...	9.0%
2.5- Contenu des prestations de vérification et de la maintenance préventive du pesage et du logiciel	4.0%
2.6 -Contenu des prestations de maintenance curative du pesage et du logiciel	4.0%
2.7- Caractéristiques du logiciel : architecture envisagée et mode de gestion des licences	3.0%
2.8- Caractéristiques du logiciel : la sécurité	3.0%
2.9- Fonctionnalités du logiciel y compris les statistiques	12.0%
2.10- Possibilités d'interaction du logiciel avec les équipements extérieurs ou logiciels sur le site de La Tienne	2.0%
3- Valeur environnementale	10.0%
3.1 - Garantie de l'ensemble	4.0%
3.2 - Garantie sur les capteurs	3.0%
3.3 - Garantie des ponts	3.0%

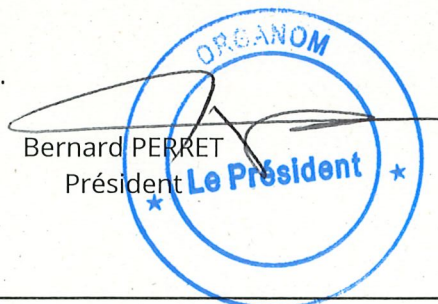
Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 36 voix POUR et 5 ABSTENTIONS,

AUTORISE le Président à signer le marché à venir pour la Fourniture, maintenance et vérification de ponts bascules, de leurs équipements et d'un logiciel de pesage tel que détaillé ci-dessus, pour une durée de 6 ans après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché et de ses avenants éventuels, après avis de la CAO le cas échéant, sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

Bernard PERRET
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.